

Assemblée Constitutive de l'Association des parents d'élèves de Villeneuve Haut-Lac 30 septembre 2016 Procès-Verbal

La Présidente du comité Ad-hoc Mme Téodora Zufferey ouvre l'Assemblée à 19h30 en saluant les invités, les participants, les sponsors et les organisateurs de la soirée. Elle excuse M. Patrick Gavillet, Directeur de l'Établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac, qui, pour des raisons personnelles, ne peut pas être présent lors de cette soirée. Elle s'excuse du retard de 30 min suite à l'élection du Conseil d'établissement.

Mme Olivia Gaillard annonce la candidature de Mme Téodora Zufferey comme présidente de l'Assemblée, la candidature de Mme Marta Ferreira comme secrétaire pour la prise du Procès verbal et les candidatures des Mmes Magali Balmas et Caroline Monod comme scrutatrices. Les nominations sont approuvées tacitement.

L'assemblée approuve tacitement l'ordre du jour proposé dans les invitations car il n'y a pas eu de propositions de modification dans les délais impartis. :

Il reste donc le suivant :

1. Mots de Bienvenue
2. Nominations organisationnelles :
 - Nomination d'un(e) président(e) de l'Assemblée
 - Désignation d'une secrétaire de l'Assemblée
 - Nomination de 2 scrutateurs(trices)
 - Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation de l'apé Vaud par les Co-Présidents du comité de l'apé Vaud
4. Approbation des statuts (à consulter sur le site www.ape-vaud.ch)
5. Élections et nominations
 - Élection du comité et présidence
 - Élection des vérificateurs des comptes
 - Élection des délégué-e-s à l'apé Vaud
6. Fixation de la cotisation
7. Propositions individuelles et questions
8. Clôture et apéritif

Mme T. Zufferey cède la parole à Mme Marie-Pierre Van Mulem, coprésidente de l'Association des parents d'élèves du Canton de Vaud qui fait la présentation de cette dernière. Mme Zufferey demande à l'assemblée de poser ses questions éventuelles à Mme Van Mulem à la fin de la soirée lors des Divers.

La Présidente de l'Assemblée prend la parole afin de gérer point 4 de l'ordre du jour. Les statuts de l'apé Villeneuve Haut-Lac étaient à consulter sur le site www.ape-vaud.ch. Le

comité ad-hoc n'a reçu aucune proposition de modification jusqu'au jour de l'Assemblée. Mme Zufferey invite l'auditorium de se prononcer sur les statuts proposés. Personne ne veut prendre la parole pour modification. L'assemblée les approuve à main levée.

Mme Zufferey passe la parole à Mme Olivia Gaillard pour la gestion de la première partie du point 5 de l'ordre du jour Election et nomination.

Mme Gaillard présente la seule candidature pour la présidence de l'apé Villeneuve Haut-Lac, celle de Mme Zufferey.

L'Assemblée approuve cette candidature par acclamation.

Mme T.Zufferey prend la parole pour présenter les nominations pour le comité.

- ⑩ Marta Ferreira (Villeneuve)
- ⑩ Benedicte Gaille (Villeneuve)
- ⑩ Nathalie Balmas (Chessel)
- ⑩ Caroline Monod (Chessel)
- ⑩ Nathalie Janssen (Noville)
- ⑩ Rosa Fasero Veloso (Villeneuve)
- ⑩ Jean-Marc Schläppi (Noville)
- ⑩ Alexandre Lachat (Villeneuve)

Chaque candidat s'est présenté personnellement. Comme selon l'article 7, alinéa 3, le comité se constitue lui-même lors de sa 1ère séance, la présidente a proposé une élection de l'ensemble des candidats par acclamation. Selon les statuts ce comité va œuvrer pendant 3 ans et sera rééligible.

Mme Zufferey a proposé les candidatures suivantes pour les postes de vérificateurs de compte :

* Anne France Tilles

* Sandra Trigo

* Suppléant : Sarah Verdegaal

Selon l'article 9 des statuts le comité doit nommer les délégués à l'apé-Vaud qui vont participer à l'Assemblée générale de l'apé-Vaud. Notre association a le droit à 1 délégué pour 50 membres cotisants. Mme Zufferey propose que la nomination se fasse ultérieurement au sein du comité en fonction des membres cotisants.

La Présidente de l'Assemblée exprime la position du comité ad-hoc que la cotisation soit fixée à 30 fr annuellement. Elle donne droit à la qualité de membre et au droit de vote. Elle donne la parole aux participants pour d'autres propositions. M. Schlaeppli propose un montant de 40 fr. Une autre participante à l'Assemblée propose 35 fr.

Avec un vote majoritaire l'Assemblée s'est arrêtée sur le montant de 40 fr comme cotisation annuelle pour l'apé VHL.

En fin de soirée Mme Zufferey cède la parole aux participants afin d'exprimer leurs points de vue par rapport au fonctionnement de l'apé VHL. Les propositions suivantes ont été soulevées :

– Mettre en place un temps dédié au relaxe en début des cours à l'école. Mme Von Mulem a répondu à cette proposition qu'une apé ne peut pas se mêler dans le processus

académique qui est imposé par le canton et ceci n'est pas du ressort du Directeur de l'établissement.

- Trouver des vecteurs de communication entre le comité et les membres de l'apé
- Expliquer à quoi sert la cotisation annuelle
- Éclaircir la situation avec le passeport Vacances de l'été 2016

Mme T.Zufferey, Mme Annick-Morier Genoud et Mme M. Von Mullem ont répondu en partie aux requêtes. Le reste des décisions est du ressort du comité qui peut se prononcer ultérieurement sur les propositions. Elle remercie les participants à cette Assemblée et les invite à continuer d'échanger leurs préoccupations sur le mail : villeneuve@ape-vaud.ch. Elle clôt l'Assemblée à 21h10 et les invite à partager avec le comité un apéro qui est gentillemeent offert par la boulangerie Durgniat et la Municipalité de Villeneuve.